

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

## Arrêté du 13 mai 2016

### **fixant la liste des candidats admis à l'issue des épreuves d'admissibilité et d'admission des concours externe et interne pour le recrutement de techniciens de l'administration pénitentiaire, au titre de l'année 2016**

Le garde des sceaux, ministre de la justice ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 99-669 du 2 août 1999 modifié portant statut particulier des personnels techniques des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-38 du 18 janvier 2005 modifiant le décret n° 95-979 du 25 août 1995 d'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relatif à certaines modalités de recrutement des handicapés dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 4 décembre 2007 modifié par l'arrêté du 19 février 2008 relatif aux modalités d'organisation, au programme et à la nature des épreuves des concours pour le recrutement de techniciens de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 30 mai 2008 fixant la liste des spécialités au titre desquelles sont ouverts les recrutements des techniciens de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2015 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture d'un concours pour le recrutement d'adjoints techniques de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 4 mars 2016 fixant la liste des candidates et des candidats admis à participer aux concours externe et interne pour le recrutement de techniciens de l'administration pénitentiaire, au titre de l'année 2016 ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2016 fixant le nombre de postes offerts au concours d'adjoints techniques de l'administration pénitentiaire au titre de l'année 2016

Vu l'arrêté du 22 mars 2016 fixant la composition du jury de concours externe et interne pour le recrutement de techniciens de l'administration pénitentiaire, au titre de l'année 2016;

Vu l'arrêté du 26 avril 2016 fixant la liste des candidats déclarés admissibles à l'issue de l'épreuve écrite des concours externe et interne de techniciens de l'administration pénitentiaire organisés au titre de l'année 2016 ;

Vu le procès verbal de délibération du jury en date du 12 mai 2016.

# ARRÊTE

## Article 1

Sont déclarés admis, par ordre de mérite, à l'issue des épreuves d'admissibilité et d'admission du concours externe de techniciens les candidats suivants :

- Spécialités liées aux métiers du bâtiment, du bois, des métaux et à la maintenance immobilière :

<b>CLT</b>	<b>DISP</b>	<b>Dossier</b>	<b>Civilité</b>	<b>Nom d'usage</b>	<b>Prénom</b>
LP1	OUTRE-MER	100041	Monsieur	AH SIN	Vaiarii

- Spécialités liées aux métiers de l'informatique

<b>CLT</b>	<b>DISP</b>	<b>Dossier</b>	<b>Civilité</b>	<b>Nom d'usage</b>	<b>Prénom</b>
LP1	RENNES	100015	Monsieur	COUVERT	Marc
LP2	RENNES	100253	Monsieur	MEHEUST	Julien

## Article 2

Sont inscrits sur la liste complémentaire, par ordre de mérite, à l'issue des épreuves d'admissibilité et d'admission du concours externe de techniciens les candidats suivants :

- Spécialités liées aux métiers du bâtiment, du bois, des métaux et à la maintenance immobilière :

<b>CLT</b>	<b>DISP</b>	<b>Dossier</b>	<b>Civilité</b>	<b>Nom d'usage</b>	<b>Nom de naissance</b>	<b>Prénom</b>
LC1	OUTRE-MER	100158	Monsieur	PAYET		Thomas
LC2	DIJON	100092	Monsieur	PESCE		Arminio
LC3	RENNES	100218	Monsieur	RIOU		Vincent
LC4	OUTRE-MER	100247	Madame	CROZET	TEVANIN	Marie Thérèse

- Spécialités liées aux métiers de l'informatique :

<b>CLT</b>	<b>DISP</b>	<b>Dossier</b>	<b>Civilité</b>	<b>Nom d'usage</b>	<b>Prénom</b>
LC1	LILLE	100027	Monsieur	BOURGEOIS	Mathieu

### Article 3

Sont déclarés admis, par ordre de mérite, à l'issue des épreuves d'admissibilité et d'admission du concours interne de techniciens les candidats suivants :

- Spécialités liées aux métiers du bâtiment, du bois, des métaux et à la maintenance immobilière

<b>CLT</b>	<b>DISP</b>	<b>Dossier</b>	<b>Civilité</b>	<b>Nom d'usage</b>	<b>Prénom</b>
LP1	OUTRE-MER	100004	Monsieur	COZIEN	Herve
LP2	STRASBOURG	100043	Monsieur	HATTON	Sébastien

- Spécialités liées à la gestion d'une cuisine collective :

<b>CLT</b>	<b>DISP</b>	<b>Dossier</b>	<b>Civilité</b>	<b>Nom d'usage</b>	<b>Prénom</b>
LP1	OUTRE-MER	100028	Monsieur	LEFEBVRE	Thierry

### Article 4

Sont inscrits sur la liste complémentaire, par ordre de mérite, à l'issue des épreuves d'admissibilité et d'admission du concours interne de techniciens les candidats suivants :

- Spécialités liées aux métiers du bâtiment, du bois, des métaux et à la maintenance immobilière

<b>CLT</b>	<b>DISP</b>	<b>Dossier</b>	<b>Civilité</b>	<b>Nom d'usage</b>	<b>Prénom</b>
LC1	LYON	100060	Monsieur	AUBIN	Philippe
LC2	OUTRE-MER	100003	Monsieur	TEAOTEA	Winnie

- Spécialités liées à la gestion d'une cuisine collective :

<b>CLT</b>	<b>DISP</b>	<b>Dossier</b>	<b>Civilité</b>	<b>Nom de naissance</b>	<b>Prénom</b>
LC1	BORDEAUX	100044	Monsieur	RICHARDEAU	Sébastien

## Article 5

Conformément à l'article 20 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, seuls les dossiers des candidats(es) admis(es) feront l'objet d'une vérification par les services de l'administration pénitentiaire

## Article 6

La directrice de l'administration pénitentiaire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le 13 mai 2016

Le garde des sceaux, ministre de la justice  
Par délégation,

L'adjoint au chef du bureau du recrutement et  
de la formation des personnels  
(Me 4)

**Franck MAÏNAS**